

ANTIDOTE hebdo

Le flash infos de la CGT Finances Publiques 44

N° 94 SPÉCIAL AMIANTE 14 juin 2011

aujourd'hui
plus que jamais
il est urgent de
se Syndiquer !



★ Banderoles, drapeaux, combinaisons et masques : impossible de ne pas remarquer les quelques cent cinquante agents venus interpellier le plus haut responsable local de l'Etat, à l'appel de toutes les Unions départementales syndicales et de l'ADDEVA (Association de défense des victimes de l'amiante).

« Pour la première fois en France, une large intersyndicale dit au préfet : c'est vous le responsable de la santé des fonctionnaires. Non seulement vous ne les protégez pas, mais quand ils tombent malades, vous ne les reconnaissez pas ! »

Devant la préfecture, ce 7 juin, à l'issue de l'entrevue avec un membre du cabinet du Préfet, notre camarade Francis Judas (CGT INSEE) a ainsi résumé en quelques mots la situation des fonctionnaires face à un problème majeur de santé publique.

Et dénonçait l'attitude de la préfecture : pas même un début de réponse aux demandes intersyndicales en matière de recensement des sites concernés, de dépistage des pathologies liées à l'amiante, de suivi médical, de réparation du préjudice pour les fonctionnaires malades. M le Préfet fait suivre...point !

La discrimination est patente avec les salariés du privé. Sordide histoire de gros sous sans doute.

L'Etat met autant de mauvaise volonté qu'en a mis le patronat pendant des années. C'est par la lutte, une lutte de longue haleine, que les salariés du privé ont obtenu la reconnaissance des pathologies liées à l'amiante comme maladies professionnelles, et la possibilité de partir en pré-retraite pour celles et ceux que leur travail a exposé au risque.

Il n'y a pas d'autre voie à prendre pour les fonctionnaires. Nous le savons bien dans notre ministère : l'histoire du Tripode à Nantes, une histoire vieille déjà de trente ans, est là pour nous le rappeler.

De ce bâtiment où sont passé près de 1800 agents de l'INSEE, du Département Informatique du Trésor et du Ministère des affaires étrangères, il a été retiré 380 tonnes d'amiante lors de sa démolition.

Le bâtiment n'a jamais été reconnu pour autant comme site amianté !

Les quelques avancées obtenues récemment sur ce dossier ne doivent pas faire oublier tout le chemin qui reste à parcourir dans notre ministère, dans les autres ministères, mais aussi dans la fonction publique territoriale et hospitalière.

Cette journée destinée à faire connaître et dénoncer publiquement la discrimination dont nous sommes victimes a eu une bonne audience dans la presse (voir notre

site intranet) et pourra servir d'appui dans les combats à venir.

L'amiante a été utilisée massivement dans les bâtiments publics jusqu'à son interdiction tardive en 1997 : tous travaux présentent un risque à évaluer et nécessitent des précautions particulières à prendre pour les agents concernés, les salariés des entreprises intervenantes et le public que l'on reçoit.

Cela vaut en particulier pour les gros travaux prévus sur le site de Saint-Nazaire.

La CGT y sera très attentive.



Photo Ouest-France



Photo CGT Finances Publiques 44



Photo CGT Finances Publiques 44

Une tour, de l'amiante, un combat...

Il est toujours possible de se procurer le film documentaire retraçant l'histoire du Tripode et des 30 années de lutte menée pour faire reconnaître l'exposition à l'amiante, soit sur le site www.les-amiantes-du-tripode.fr, soit par notre intermédiaire.

★ Ouverture d'une information judiciaire pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « non-assistance à personne en danger » par le procureur de la République. Depuis la révélation de la présence d'amiante dans les dalles de sol, 124 lettres plaintes de fonctionnaires inquiets ont été déposées.

Le verdict de la société spécialisée tombe fin février : la colle qui selle les dalles de sol des vestiaires contient de l'amiante.

Problème : des travaux ont débuté avant même que les résultats soient connus.

L'annonce provoque la colère des fonctionnaires. D'autant qu'ils découvrent plus tard qu'un autre local est touché.

Pourtant, depuis plus de dix ans, le site est en travaux et aucun diagnostic n'avait jusqu'à présent évoqué la présence d'amiante. La question revient donc régulièrement : « qu'a-t-on respiré lors des travaux de 2003 ? A cette époque, il y avait de la poussière partout... »

Le 2 mars, le site est fermé pour que des analyses de l'air soient menées. Les résultats indiquent il n'y a pas de particules d'amiante !

Finalement, après avoir obtenu des garanties à l'occasion d'un CHS, les syndicats acceptent la réintégration dans les locaux le 4 avril. Ils ont obtenu que l'amiante soit fixée et que les zones de travaux soient confinées et interdites d'accès.

Il appartient maintenant au juge d'instruction de dire s'il y a eu des dysfonctionnement au sein de la direction, et si des fonctionnaires ont été exposés à un danger qui leur aurait coûté leur santé.

Et non ! Malgré certaines similitudes, il ne s'agit pas de Cambronne, L'info est récente, nous vient de la Réunion et concerne le commissariat de police de la commune du Chaudron.

★ L'intersyndicale demande :

Le recensement de tous les sites amiantés avec une expertise indépendante.

La mise en place d'une signalétique amiante pour tous les sites administratifs.

Le recensement de tous les agents exposés, actifs et retraités, et définition de leur niveau d'exposition.

Un suivi médical conforme aux conclusions de la conférence de consensus organisée en 2010 par la Haute Autorité de Santé (remplacement des radios pulmonaires inefficaces par un scanner).

Le droit à retraite anticipée pour tous les fonctionnaires malades de l'amiante.

La mise en place d'un comité de suivi sous l'autorité du Préfet pour faire le point régulièrement sur le dossier.